



Deuxième trimestre
Rapport financier pour l'exercice 2019
(Non audité)

Table des matières

Message aux lecteurs	2
Déclaration de la responsabilité de la direction	3
Rapport de gestion	4
État des activités	5
Gestion financière	6
État de la situation financière	7
État du résultat net et du résultat global	8
État des variations des capitaux propres Pour la période de trois mois close le 30 septembre	9
État des variations des capitaux propres Pour la période de six mois close le 30 septembre	10
Tableau des flux de trésorerie	11
Notes aux états financiers (non auditées).....	12

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2018, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel. Les états financiers annuels audités et le rapport annuel de l'exercice clos le 31 mars 2018 seront publiés une fois qu'ils auront été déposés au Parlement à l'automne 2018.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondant, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Pierre Lavallée
Président directeur-général



Annie Ropar
Directrice principale et chef des
directions financière et administrative

Le 29 novembre 2018
Toronto

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 septembre 2018. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Stratégie

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Banque ») a été créée afin d'attirer des investissements privés et institutionnels visant à combler le besoin du secteur public en capital pour construire davantage de nouvelles infrastructures destinées aux Canadiens. Les objectifs stratégiques de la BIC consistent à renforcer sa capacité et ses moyens organisationnels, à promouvoir de nouveaux modèles de financement et de planification de l'infrastructure, et à faire des investissements stratégiques et utiliser des outils innovants pour construire de nouvelles infrastructures.

Depuis sa création en juin 2017, la BIC a réalisé d'importants progrès relativement à la mise en place de son cadre et de ses politiques de gouvernance, de son bureau de Toronto et de ses systèmes et processus internes, tout en attirant les bonnes personnes pour diriger l'organisation. Au deuxième trimestre de l'exercice de 2019, la Banque a annoncé son premier investissement. Conformément à son mandat, la Banque renforce ses capacités à l'égard des trois volets de son mandat : investissement, conseil et information.

Investissement

Le gouvernement a établi trois secteurs d'investissement prioritaire : les transports en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures écologiques. Les projets admissibles doivent correspondre aux priorités du gouvernement énoncées dans son plan Investir dans le Canada et dans son Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ils doivent générer des revenus, attirer des investissements du secteur privé et servir l'intérêt public.

Consultation

La Banque développe actuellement ses capacités en tant que centre d'expertise afin de conseiller et soutenir tous les niveaux de gouvernement dans l'évaluation des moyens les plus efficaces et des différents modèles à adopter pour mettre en place l'infrastructure. Ce rôle consultatif lui permettra de mieux faire connaître les modèles de partenariat novateurs qui font appel au secteur privé et leur application à des projets potentiels.

Information

La Banque commencera à travailler avec Infrastructure Canada, Statistique Canada et les gouvernements provinciaux, municipaux, territoriaux et autochtones au cours de la prochaine année afin de recueillir et d'échanger des données sur les projets d'infrastructures canadiens. Elle pourra ainsi aider les gouvernements et les organismes publics du Canada à obtenir de meilleures informations et ressources à l'égard des infrastructures produisant des revenus et du potentiel de participation du secteur privé, et permettra à ceux-ci de prendre des décisions éclairées.

État des activités

Durant le trimestre, la BIC a annoncé que son premier investissement visera le financement du projet de Réseau express métropolitain (le « REM ») à Montréal, lequel consiste en un système de métro léger à haute fréquence, s'étendant sur 67 kilomètres et comportant 26 stations. La construction du REM a commencé en avril 2018 et sa mise en service est prévue pour l'été 2021. L'investissement de 1,28 milliard de dollars de la BIC permet de compléter le financement de 6,3 milliards de dollars requis pour le projet. L'entente a été conclue au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019 et le premier prélèvement devrait avoir lieu au troisième trimestre.

En outre, la BIC a accéléré le développement de ses capacités internes ainsi que sa prise de contact proactive avec des acteurs du secteur grâce à l'embauche de Nicholas Hann, chef des investissements, qui s'est joint à l'organisation le 1^{er} octobre 2018.

Après la fin du trimestre, la BIC a également annoncé qu'elle avait engagé François Lecavalier, qui agira à titre de chef de l'élaboration des projets à compter de décembre.

La Banque effectue un recrutement actif afin de pourvoir des postes liés aux placements et aux opérations, lesquels sont nécessaires pour mener à bien notre mission. Nous prévoyons également de faire d'autres annonces relatives à la constitution des équipes de direction et de gestion avant la fin du calendrier civil.

Aperçu

Pour l'exercice 2019, la BIC met l'accent sur les trois volets prioritaires. Relativement au volet d'investissement, la Banque poursuivra l'analyse des différents projets et des investissements potentiels qu'ils représentent, le cas échéant. Elle mettra en place des structures et méthodologies robustes pour toutes les étapes du processus d'investissement, du début jusqu'à la fin de sa participation. Elle définira aussi ses capacités en matière de conseil et d'information tout en poursuivant sa mobilisation des institutions clés à l'échelle nationale et internationale.

Gestion financière

État de la situation financière

Au 30 septembre, la trésorerie inscrite au bilan de la BIC s'élevait à 3,1 millions de dollars, par rapport à 6,5 millions de dollars à la fin du dernier trimestre clos le 30 juin. Les fonds utilisés au cours du trimestre ont servi à poursuivre le développement des capacités internes de la Banque ainsi qu'à couvrir les coûts liés à la diligence raisonnable et les honoraires de consultation.

La Banque est financée au moyen de crédits gouvernementaux accordés par le ministère des Finances.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totales pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019, qui comprennent les honoraires professionnels, les frais d'installation, les frais de personnel et les autres charges, se sont élevées à 3,3 millions de dollars. Cette somme s'explique par la hausse des coûts liés à la diligence raisonnable, le recrutement de personnel et les coûts de location pour un premier trimestre complet découlant de l'achèvement de la construction de notre nouveau siège social. Les coûts pour la même période de trois mois en 2017 étaient négligeables, car la Banque n'était pas entièrement opérationnelle.

Dépenses en capital

Durant le trimestre, les dépenses de la BIC liées à l'achèvement des améliorations locatives de ses nouveaux bureaux ainsi qu'au mobilier et aux agencements se sont élevées à 0,3 million de dollars.

Gestion du risque

La Banque met actuellement sur pied une structure de gestion du risque d'entreprise, qui comprend le cadre de gestion du risque de placement, les lignes directrices relatives à la production de l'information, de même que des politiques et des procédures, et elle achèvera ce processus au cours du présent exercice.

État de la situation financière

(non audité) au 30 septembre 2018

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie	3 128 752 \$	9 681 705 \$
TVH à recevoir et intérêts à recevoir	764 094	205 573
Charges payées d'avance	14 384	-
	3 907 230	9 887 278
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles	1 463 963	17 726
	5 371 193 \$	9 905 004 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Créditeurs et charges à payer	1 482 243 \$	646 554 \$
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	1 529 765	7 107 128
	3 012 008	7 753 682
Passifs non courants :		
Passifs différés	281 993	98 692
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	1 964 905	2 010 600
	2 246 898	2 109 292
Capitaux propres		
Capital social	100	100
Résultats non distribués	112 187	41 930
	5 371 193 \$	9 905 004 \$

Engagements (note 8)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

État du résultat net et du résultat global

(non audité)

	Période de trois mois close le 30 septembre		Période de six mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits :				
Produit intérêts	27 160 \$	3 181 \$	70 257 \$	3 181 \$
Charges :				
Honoraires	1 908 976	10 000	3 575 357	10 000
Rémunération	904 075	23 656	1 229 390	23 656
Locaux et matériel	299 240	10 751	444 836	10 751
Déplacements	62 720	-	129 326	-
Administration	57 229	1 386	98 199	1 386
Technologie de l'information	49 385	-	65 435	-
Communications	34 820	-	34 820	-
Amortissement	27 380	-	45 695	-
	3 343 825	45 793	5 623 058	45 793
Perte nette avant le financement public	(3 316 665)	(42 612)	(5 552 801)	(42 612)
Financement public :				
Crédits parlementaires	3 343 825	45 793	5 623 058	45 793
Résultat net et résultat global	27 160 \$	3 181 \$	70 257 \$	3 181 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

État des variations des capitaux propres
Pour la période de trois mois close le 30 septembre
 (non audité)

	Capital social	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	100 \$	85 027 \$	85 127 \$
Émission d'actions ordinaires	-	-	-
Résultat net	-	27 160	27 160
Solde au 30 septembre 2018	100 \$	112 187 \$	112 287 \$

	Capital social	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	- \$	- \$	- \$
Émission d'actions ordinaires	100	-	100
Résultat net	-	3 181	3 181
Solde au 30 septembre 2017	100 \$	3 181 \$	3 281 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

État des variations des capitaux propres
Pour la période de six mois close le 30 septembre
 (non audité)

	Capital social	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2018	100 \$	41 930 \$	42 030 \$
Émission d'actions ordinaires	-	-	-
Résultat net	-	70 257	70 257
Solde au 30 septembre 2018	100 \$	112 187 \$	112 287 \$

	Capital social	Résultats non distribués	Total
Solde au 22 juin 2017	- \$	- \$	- \$
Émission d'actions ordinaires	100	-	100
Résultat net	-	3 181	3 181
Solde au 30 septembre 2017	100 \$	3 181 \$	3 281 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

Tableau des flux de trésorerie

(non audité)

	Période de trois mois close le 30 septembre		Période de six mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :				
Activités de fonctionnement :				
Bénéfice net (perte nette)	27 160 \$	3 181 \$	70 257 \$	3 181 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement	27 380	-	45 695	-
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :				
Augmentation (diminution) de la TVH/des intérêts à recevoir	(191 585)	(2 767)	(558 521)	(2 767)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	59 709	-	(14 384)	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	261 107	35 805	835 689	35 805
Augmentation (diminution) du financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	(3 316 446)	4 186 288	(5 577 363)	4 186 288
Variations des passifs différés	150 542	-	183 301	-
Sorties de trésorerie totales liées aux activités de fonctionnement	(2 982 133) -	4 222 507 -	(5 015 326) -	4 222 507
Activités de financement :				
Émission d'actions	-	100	-	-
Entrées de trésorerie totales liées aux activités de financement	-	100	-	-
Activités d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(69 347)	-	(464 867)	-
Améliorations locatives	(292 477)	-	(1 027 065)	-
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	(27 380)	1 381 000	(45 695)	1 381 000
Sorties de trésorerie totales liées aux activités d'investissements	(389 204)	1 381 000	(1 537 627)	1 381 000
Trésorerie à l'ouverture de la période	6 500 089	-	9 681 705	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(3 371 337)	5 603 607	(6 552 953)	5 603 607
Solde à la clôture de la période	3 128 752 \$	5 603 607 \$	3 128 752 \$	5 603 607 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

Périodes de trois mois et de six mois closes le 30 septembre 2018

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État indépendante du gouvernement, créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la Banque »]) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital-actions de la BIC est de cent dollars; il est réparti en dix actions d'une valeur nominale de dix dollars chacune.

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

Les objectifs de la BIC consistent à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens – ou partiellement canadiens – qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple, en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a lui octroyé 35 milliards de dollars sur 11 ans, qu'elle peut utiliser au besoin, de même que les pouvoirs nécessaires pour conclure des ententes complexes relatives aux infrastructures, et ainsi trouver de nouvelles façons novatrices d'attirer les investissements privés et institutionnels dans des projets d'infrastructures générant des revenus et servant l'intérêt public qui n'auraient pas été viables autrement.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, Information financière intermédiaire.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une IFRS particulière exigeait une évaluation de la juste valeur, comme cela est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la Société pour la période de 283 jours close le 31 mars 2018. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, pour remplacer l'IAS 18, Produits des activités ordinaires. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son principe de base veut qu'une entité doive comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'elle transfère les biens ou les services promis aux clients, à un montant qui reflète le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en contrepartie de ces biens et services.

Cette norme est désormais en vigueur; toutefois, la BIC n'effectue aucune opération visée par cette norme.

4. Modifications comptables futures :

Le 16 novembre, soit la date de l'autorisation des présents états financiers, l'IASB a publié de nouvelles normes, et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et n'avaient pas été adoptées de façon anticipée par la BIC. Ces normes comprennent l'IFRS 16, Contrats de location, qui est décrite ci-après. D'autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont également été publiées, mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la BIC.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, Contrats de location, qui annule et remplace l'IAS 17, Contrats de location, et des interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information visant les contrats de location pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont l'actif sous-jacent a une valeur peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

La BIC évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 16. Aux termes de l'IFRS 16, la BIC sera tenue de déterminer la pertinence de comptabiliser un actif ou un passif locatif à l'égard de ses contrats de location actuellement classés comme des contrats de location simple (note 8).

5. Immobilisations corporelles :

			30 septembre 2018	31 mars 2018
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	1 319 542 \$	32 989 \$	1 286 553 \$	- \$
Mobilier, agencements et matériel	177 390	9 569	167 821	4 500
Matériel informatique et de télécommunications	18 243	8 654	9 589	13 226
	1 515 175 \$	51 212 \$	1 463 963 \$	17 726 \$

Au 30 septembre 2018, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée.

6. Crédoiteurs et charges à payer :

	30 septembre 2018	31 mars 2018
Honoraires courus	1 035 626 \$	307 127 \$
Rémunération courue	241 799	250 000
Créditeurs	204 818	21 990
Autre	-	67 437
	1 482 243 \$	646 554 \$

7. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées et, par conséquent, le montant de ces transactions se rapproche de la juste valeur. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public qui est approuvé sous forme d'autorisation législative et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

8. Engagements :

Engagements relatifs à des contrats de location

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

E2019	E2020	E2021	E2022	E2023	Par la suite	Total
153 865 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	1 689 848 \$	3 074 633 \$

La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

Engagement relatif au REM

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (la « convention avec le REM »). La BIC fera un prêt garanti de premier rang de 1,283 milliards de dollars pour financer le réseau de métro léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Les prélèvements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021 et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier prélèvement. Le calendrier de prélèvements a été établi comme suit :

E2019	E2020	E2021	Total
549 000 000 \$	513 000 000 \$	221 000 000 \$	1 283 000 000 \$

Le premier prélèvement devrait avoir lieu le 30 novembre 2018.

9. Données comparatives :

Nous avons reclassé certaines données comparatives afin de nous conformer à la présentation adoptée pour la période actuelle.

**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA** 

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, C. P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Téléphone : 1 833-551-5245
Courriel : contact@cib-bic.ca

Visitez notre site Web à l'adresse :
www.cib-bic.ca